

Mairie de Saint-Clar

Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 10 juillet 2020

Réuni en application du décret n° 2020-812 en date du 29 juin 2020, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Laure Clamens, Thierry Palue et Catherine Villadieu, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Céline Chauveau, Patrice Etienne, Jean-Luc Gauran, Dominique Payer, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Richard Tourisseau.

Avaient donné procuration : Lionel Pouteau à Marie-Hélène Razafimanantsoa, Gilles Ternier à Thierry Palue (pour le vote des délégués), Christine Trecat à Eric Ballester.

Assistait en visio-conférence : Gilles Ternier.

1°) Adoption du compte-rendu de la séance du 26 juin 2020 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Richard Tourisseau est désigné.

3°) Election des délégués du conseil municipal à l'élection sénatoriale :

Monsieur le maire énonce qu'en application des dispositions du code électoral, la commune de Saint-Clar, qui compte 15 conseillers municipaux, dispose de 3 délégués, souvent dénommés grands électeurs. Il rappelle que le vote de ces délégués est obligatoire et passible d'amende en cas d'absence. Ce scrutin est un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il indique avoir reçu une seule liste dénommée « Saint-Clar durable et solidaire » comprenant 6 noms.

Le bureau électoral est composé de 5 membres en application de la réglementaire. Sous la présidence de David Taupiac, maire, siègent Marie-Hélène Razafimanantsoa, Dominique Payer, Stéphanie Bordes et Patrice Etienne.

Après le vote, le résultat donne 15 voix à la liste « Saint-Clar durable et solidaire ». Sont donc élus :

- délégués titulaires : David Taupiac, Catherine Villadieu et Richard Tourisseau ;
- délégués suppléants : Céline Chauveau, Thierry Palue et Stéphanie Bordes.

A la demande de monsieur le maire, aucun délégué n'a refusé d'exercer le mandat ainsi confié.

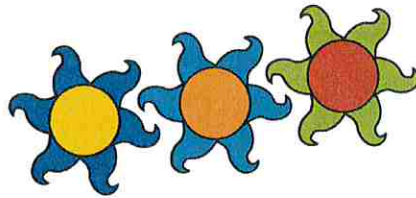
4°) Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur la parcelle section AH numéro 204 à Beauregard d'une superficie de 2 a 4 ca.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas l'exercer.

5°) Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Monsieur le maire présente le rôle de cette commission, les conditions pour en faire partie et indique que le conseil doit proposer 24 noms, à partir desquels le



Mairie de Saint-Clar

directeur départemental des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Sont proposés :

M. ou Mme Thierry Auricane, Jean-Jacques Bardet, Séverine Borde-Julien, Caroline Boubée de Gramont, Philippe Boyals, Eric Bristot, Jean-Marie Brunel, Jacques Cadéot, Nicole Cournot, Bertrand Duflo, Patrice Etienne, Jean-Pierre d'Esparbes, Josette Guillot, Lucette Hrodej, Bernard Lautier, Bertrand Le Guiou, Françoise Miquel, Emilie Mounet, Charlotte Parpaillon, Audrey Pellizari, Pierre Sentis, David Ternier, Richard Tourisseau, Jean-Claude Ulian.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6°) Désignation des représentants de la commune au SIDEL et au syndicat des eaux :

Monsieur le maire expose que dorénavant le traitement et la collecte des déchets d'une part et l'eau d'autre part sont des compétences communautaires.

Le conseil municipal doit proposer à la communauté de communes ses représentants et c'est cette dernière qui les désignera.

Ainsi pour le SAEP, sont proposés David Taupiac (titulaire) et Laure Clamens et Patrice Etienne (suppléants) et pour le SIDEL Lionel Pouteau (titulaire) et Jean-Luc Gauran (suppléant).

Les délibérations du 23 mai 2020 sont rapportées et le conseil municipal entérine, à l'unanimité, ces modifications.

7°) Don de la section gymnastique d'entretien du foyer rural :

Cette association propose de faire un don à la commune pour aider au financement de l'achat et de la pose des modules fitness au parc du Hournas.

Monsieur le maire en donne le montant (2 557,60 €) et invite le conseil municipal à délibérer.

La proposition est adoptée et le conseil remercie l'association pour son geste.

8°) Don du Tennis-Club de Saint-Clar :

Monsieur le maire présente la délibération en indiquant qu'il s'agit d'un don pour faciliter le financement de la réhabilitation du court de tennis côté école. Le montant s'élève à 15 145,60 €.

Le conseil remercie également le Tennis Club pour ce don et adopte la délibération.

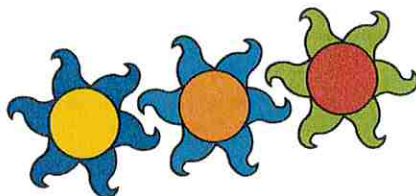
9°) Autorisation d'ester en justice et recours à un avocat :

Monsieur le maire et Eric Ballester font le point sur cette proposition. Dans le litige, qui nous oppose à la société civile immobilière (SCI) Immo Innov, il s'agit pour la commune de faire le bail emphytéotique administratif (BEA) qui nous lie pour la mise à disposition des locaux de la gendarmerie.

En effet, cette convention qui présente des caractères léonins, la commune souhaite la résilier et se rendre acquéreuse de manière à limiter les effets financiers particulièrement lourds pour le budget communal.

La complexité du montage réalisé à l'époque nous oblige à rechercher le concours d'un avocat pour défendre les intérêts communaux pour saisir le tribunal compétent.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la délibération et mandate monsieur le maire pour procéder aux démarches nécessaires.



Mairie de Saint-Clar

10°) Questions diverses :

Monsieur le maire présente le projet de création portant sur l'aménagement de 5 terrains à bâtir, chemin du Hournas, parcelle section AL n°5, qui suppose la rétrocession à la commune d'une bande de 2 mètres de large en application des dispositions du plan local d'urbanisme (PLU).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

* * *

Le secrétaire de séance,

R. Tourisseau